

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Collège Joseph PAUL-BONCOUR
BP54 – BD Jean Moulin
41110 ST AIGNAN SUR CHER

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18/10/2022

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 10/10/2022

Présidence de : M. GALLAND, Principal

Quorum : 16

Nombre des présents : 23

Nombre d'absents excusés : 2

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
I. Conseil d'administration					
1. Adoption du P.V. de séance du 30/06/2022	Avis	3			
2. Règlement intérieur du conseil d'administration	Vote	3			
3. Installation du conseil d'administration et des différentes commissions	Vote	3			
II. Gestion financière					
1. Délégations de signature (pour information)		4			
2. Attribution des logements de fonction	Vote	4			
3. Contrats, conventions et chartes	Votes	4-5			
4. Prélèvement sur fonds de roulement					
5. DBM					
6. Admissions en non-valeur (si besoin)					
III. Vie scolaire					
1. Rapport pédagogique 2021-2022		6			
2. Bilan vie scolaire 2021-2022		6			
3. Bilan de la rentrée 2022		6			
IV. Questions diverses		7			

Signatures

Le Président



Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du :

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Galland - Nicolas	X						
	Adjoint	Nadeau - Emeric	X						
	Gestionnaire	Chicard - Yasmina	X						
	CPE	Busseuil - Jennifer	X						
	Directeur adjoint SEGPA	Lavaux - Valérie			X				
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Sartori - Philippe			X	BEAU – Marie-Pierre			
		Cadoret - Stéphane			X	LAUNAY – Jacques			
	Groupement de commune	Carnat - Eric	X						
	Commune siège	Gomes - Zita		X		POLY - Evelyne			
Personnalité qualifiée		Bussereau-Vattel - Delphine		X					
Total			5	2	3				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Amélie AULNETTE	X			Laure BEGNEUX			
		Catherine DELALANDE	X			Hélène GALLAND			
		Audrey DENEUCHATEL	X			Christophe LE DREAU			
		Victor FRESSART	X			Laetitia MOLTINI			
		Chloé JEGOU	X			Anthony TISSIDRE			
		Steven NORENBURG	X			Cédric TRANCHANT			
		Lise ROZELLE	X						
		Marie-Lise BACHELIER	X			Fabrice MAZOUARD			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	Magali BERNARD							
		Jean-Luc BOISSIER	X						
Total			9						
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Isabelle BOUCHER	X			Céline CAYET			
		Carole CHARBONNIER				Cécile DURAND	X		
		Carine COCHON	X			Laetitia TEXIER			
		Audrey GOUINEAU	X			Bahija EL BOUKHARI			
		Nathalie HOEL	X			Charles PIAU			
		Magalie MOULON	X			Sandra RIANDIERE			
		Christophe PINGUET	X						
	Elèves	Almanzo DERLON				Méridite BUCHET			
		Robin MOREL	X			Nathan DHAISNE			
		Ilyès RIBEIRO	X			Enzo DUQUESNE			
Total			8			1			

RUBRIQUE I. Conseil d'administration

1. Adoption du P.V. de séance 30 juin 2022

1.1. Le principal soumet au vote d'adoption du P.V. de séance du 30 juin 2022

1.2. Résultats du vote

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

2. Règlement intérieur du conseil d'administration

1.1. Le principal présente le règlement intérieur du conseil d'administration et le soumet au vote.

1.2. Résultats du vote

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

3. Installation du conseil d'administration et des différentes commissions

1.1. Listes en annexe

1.2. Résultats du vote

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

RUBRIQUE II. Gestion financière

1. Délégations de signature pour information

1.1. Le principal délègue sa signature à Mme Chicard concernant le volet financier en son absence, et pour ce qui concerne la restauration scolaire même s'il est présent et à M Nadeau concernant le volet pédagogique, en son absence.

2. Attribution des logements de fonction

1.1. Répartition des logements :

Le logement 1 est attribué au principal.

Le logement 2 est attribué à l'adjointe gestionnaire, par décision du CD

Le logement 3, attribué au principal adjoint est vacant, après obtention d'une dérogation par M Nadeau

Le logement 4, attribué à l'agent d'accueil est vacant, après obtention d'une dérogation par Mme Renard

1.2. Résultats du vote

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

3. Charte d'organisation des voyages et sorties

1.1. La charte rédigée après le conseil pédagogique du 27/19/2022 est présentée aux membres présents.

La charte présente dans un cadre précis les modalités pour les sorties et voyages, y sont abordés les points suivants :

les démarches, l'organisation, les accompagnateurs, la notion de parcours, la prise en charge des élèves restant au collège, le cadre disciplinaire, le cadre budgétaire.

1.2. Résultats du vote

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

4. Convention sécurité civile cross du collège

1.1. Le Principal présente la convention avec la protection civile pour le cross du collège. Le montant est de 500 euros.

Il est précisé que ce budget est assez important mais est une réelle sécurité.

1.2. Résultats du vote

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

5. Convention tripartite Drapeau au souvenir français

1.1. Le principal présente la convention entre la municipalité, la délégation générale du Souvenir Français de Loir et Cher et le collège. A l'issue de la signature de cette convention le drapeau « prisonniers de guerre et déportés de St Aignan » sera mis en dépôt au collège et sera présenté de manière statique. Le collège s'engage à « faire sortir » le drapeau au minimum 2 fois par an lors des journées nationales, les élèves en deviennent porte-drapeau

1.2. Résultats du vote

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

RUBRIQUE III. Vie scolaire

1. Bilan pédagogique

1.1. Le principal fait le point sur les effectifs, ces derniers sont en baisse ceci est principalement dû à la section des 6^{ème} où il y a une classe en moins cette année.

Sont présentés les résultats aux examens, les projets réalisés.

1.2. Résultats du vote

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

2. Bilan vie scolaire

1.1. Le principal présente le document fourni avec de nombreuses statistiques, il est précisé que celles-ci sont à prendre avec précaution par le manque de recul et l'absence de certains chiffres non encore parvenus.

Il est constaté qu'il y a eu plus de retenues, plus d'exclusion temporaires et plus de conseils de disciplines.

3. Point rentrée 2022

1.1. La rentrée s'est très bien passée, les travaux se sont finis juste à temps pour le permettre. Les travaux de la nouvelle vie scolaire sont en cours de finition.

Mme Chicard a pris ses fonctions de gestionnaire pour cette nouvelle année scolaire. Les recrutements lors de la rentrée étaient finis, ainsi il y avait tous les AED. Un professeur d'espagnol et un professeur de vente ont également été recrutés afin d'avoir une équipe au complet pour la rentrée.

RUBRIQUE IV. Questions diverses

Les représentants de parents d'élèves ont déposé plusieurs questions.

1. **L'utilisation de Pronote** est un outil extraordinaire pour connaître tous les détails des devoirs et leçons à condition que chacun des professeurs mettent le cours du jour (polycopié ou production écrite), les corrections d'exercices et le travail à faire en détail. Quand un enfant est absent et qu'il a la volonté de rattraper tous ses devoirs avant le retour en classe, cela devient le parcours du combattant pour récupérer les photocopiés, les leçons écrites et le détail des devoirs. Pronote est fait pour cela afin d'éviter tout problème.

Le principal précise que le collège a l'obligation de mettre les éléments et les liens sur pronote.

Il est précisé qu'il faut faire attention car certains parents se connectent parfois avec le pronote enfant et qu'ils n'y voient par conséquent pas toutes les informations qui leurs sont destinées.

2. **Le travail en groupe de 2, 3, ou 4 (ce qui est le pire)** peut-être très intéressant quand tous les élèves y mettent de la bonne volonté. Le mélange de ceux qui ont un peu plus de difficultés avec ceux qui ont plus de facilités peut se faire dans le bon sens quand la discipline est au rendez-vous. Un élève ne peut pas gérer le travail à faire et gérer la mauvaise volonté des camarades. Au lieu que ce soit les plus faibles qui progressent, ceux sont les élèves avec des facilités qui se retrouvent avec des mauvaises notes.

Si on ne peut pas arrêter ce type de travail (qui n'est pas avantageux pour tout le monde), ne peut-on pas instaurer une correction individuelle par chacun des élèves pour montrer au professeur qui a compris la consigne et qui ne l'a pas comprise. Pour ajuster les notes à la valeur réelle du niveau de l'élève.

Le principal précise que l'évaluation du travail en groupe est obligatoire.

Lors de la création des groupes, Il peut y avoir des groupes faits à l'initiative des élèves ou par le professeur qui par expérience met des élèves ensemble afin que cela fonctionne au mieux. Il peut malheureusement arriver que cela ne soit pas le cas.

3. **Retards en inter cours.** Il arrive parfois qu'un professeur retienne un élève pour lui parler mais le souci c'est que par le professeur du cours suivant soit il se prend un retard soit une remarque alors que l'élève ne peut pas refuser la discussion avec son professeur. Ne peut-il pas y avoir un seuil de tolérance et de bienveillance ? Surtout que pour la plupart nous recevons un mail pour nous indiquer que notre enfant est en retard et qu'il risque une punition !!! alors qu'il est dans votre établissement. **Idem quand l'élève va à la vie scolaire.**

Le principal précise que depuis la rentrée il existe un billet retard qui peut être donné par les professeurs dans les cas de figure exposés.

Les parents précisent qu'ils reçoivent parfois des mails avec des motifs d'absence pas de circonstance.

Les messages de ces mails ont déjà été revus et le seront de nouveau si besoin.

4. Peut-on faire en sorte **que certains membres de la vie scolaire ne se permettent pas des remarques désobligeantes** envers les élèves pour quelque raison que ce soit (de jouer la comédie pour un mal de tête, une douleur etc), tous ne sont pas des tirs au flan et ce n'est surtout pas leur rôle de poser un diagnostic qui s'avère très souvent faux, il y a assez des élèves pour cela.

Les règles seront rappelées à la rentrée, le principal invite les parents à prendre rdv avec la vie scolaire dans le cadre des cas présentés.

5. Une cérémonie de remise des diplômes du brevet est-elle prévue cette année pour les anciens élèves de 3ème et si oui à quelle date ?

La cérémonie de remise des diplômes aura lieu le 18/11/2022 au gymnase.

6. Est-il possible qu'un élève participe à l'échange en Allemagne ET au voyage en Angleterre ou devra-t-il faire un choix ?

La chartre exposée précise les conditions des sorties et voyages mais s'il reste des places il sera possible pour un enfant de faire deux voyages. Ce cas de figure ne devrait se produire que cette année car il y aura une « semaine des voyages » à partir de l'an prochain.

7. Y a-t-il ou prévoyez-vous des repas végétariens ?

M Boissier précise qu'il y a régulièrement au menu des plats végétariens.

Après précision de la question par les parents, il précise que les parents d'un enfant qui est végétarien devront faire parvenir un courrier afin qu'il puisse prendre plus d'entrées ou plus de légumes... pour compenser.

Cela ne pose aucun problème à partir du moment où il y a ce courrier.

8. J'ai été à nouveau interpellée sur la question des toilettes à disposition des garçons dont la capacité semble avoir été améliorée. Cependant, les enfants se plaignent de ne pas avoir de papier toilette à disposition.

Le principal précise en effet que des wc supplémentaires ont été de nouveau ouverts.

Il émet le constat que les wc restent un gros problème suite aux dégradations du matériel et au manque de respect dans les wc par les élèves. Il y a régulièrement des wc bouchés, des wc salis anormalement.

Par conséquent les distributeurs de papier sont à l'entrée des wc afin de mieux gérer.

Cet élément peut poser problème pour certains élèves, il sera possible de faire un test en remettant les distributeurs dans les wc. Un débat autour de la sensibilisation des élèves au respect des wc et des agents s'installe. Il faudra prévoir un courrier ou un rappel ou une mission afin de résoudre ce problème.

9. Quelle est la possibilité de nettoyage des mains avant le repas (wc ou gel hydro) »

Du gel est à disposition des élèves à l'entrée et à la sortie du restaurant scolaire.

10. Un courrier provenant d'un parent d'élève remis aux parents représentants a été transmis au principal

Le principal précise qu'il s'agit d'un courrier anonyme remis par les représentants des parents d'élèves. M le maire précise que « tout courrier anonyme arrivant en mairie est détruit » et demande que cela soit mentionné au PV de séance. M le Principal indique qu'il souhaite que ce courrier soit lu et demande que cela soit mentionné au PV de séance.

M le Principal en fait lecture,

La lettre est au sujet de la matinée entretien des tombes au cimetière de St Aignan du 04 octobre 2022

La lettre précise que l'initiative est très bonne mais que les produits utilisés sont nocifs et que les protections n'ont pas été suffisantes. L'argumentaire et les termes employés sont très techniques.

La lettre précise que « la responsabilité de cette organisation approximative appartient à la direction de l'établissement » et demande que des « explications soient données ».

Après lecture M le Principal indique qu'il est hors de question que ce courrier n'entache l'initiative portée par les enseignants d'Histoire Géographie et ayant amené à la signature de la convention présentée lors du CA. Il indique qu'il est en accord avec le courrier, tout en déplorant son anonymat, et ce pour 3 raisons :

1. Il était lui-même à l'initiative de la suppression de ce type de produits dans les ateliers de SEGPA après une visite de l'Inspection Santé Sécurité au Travail il y a quelques mois.

2. Les élèves n'auraient pas dû utiliser ce type de peinture même si des protections étaient fournies (gants et ponchos), qu'une information avait été faite aux familles et que l'utilisation était en extérieur

3. La responsabilité lui incombe et elle a été signalée par lui-même à sa hiérarchie le 06 octobre 2022.

M le Principal indique qu'il n'est pas en mesure ce soir de donner des éléments de réponse puisqu'il n'est pas en possession des restants de peinture. En effet, ceux-ci seraient, à sa connaissance et son étonnement, dans l'atelier Habitat. Il demandera donc dès demain la restitution de ceux-ci à l'enseignant et les tiendra ensuite à disposition des parents qui s'interrogeraient sur la nature des produits employés, sur RDV, à son bureau.

20h00 : Fin de séance